

INFO PACES ADMIS EN 2^{ème} année de PHARMACIE
POUR L'ANNEE 2015-2016

Le stage obligatoire de 2^{ème} année de 6 semaines en officine peut s'effectuer durant les congés d'été, en fin de PACES (entre le 13 juillet et le 29 août 2015), ou en fin de 2^{ème} année de pharmacie.

Les conventions de stage sont à récupérer à la scolarité pharmacie (Faculté de Pharmacie, 8 avenue Rockefeller 69373 Lyon cedex 08 escalier couloir C-D face à l'amphithéâtre CARRAZ aux horaires d'ouvertures : le matin de 9h30 à 10h30 et l'après-midi de 12h30 à 14h30.

ATTENTION :

Le pharmacien maître de stage doit être agréé par l'ordre des pharmaciens et plusieurs stagiaires ne peuvent effectuer leur stage dans la même pharmacie à la même période.

La liste des maîtres de stage agréés se trouve sur le site de l'ISPB, un diaporama de stage de 2^{ème} année est également disponible.

Le stage ne peut se dérouler chez un maître de stage qui a un lien de parenté avec le stagiaire.

FORMALITES :

Les horaires du stage ne doivent pas être de plus de 35heures/semaines. Pas plus de 8 heures par jour et pas plus de 5 heures consécutives.